

CR n° 1 du 12 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence madame le maire Suzanne LABARY.

Présents : CHANTELAUZE Isabelle, FILLIOT Yves, LAUTIER Monique, SAULZE Marc, DENIMAL Christiane, FONT Thomas, FILLIOT Maurice, MAYET Jean-François, DAWID Yves.

Absents avec procuration: GALLON Jason à CHANTELAUZE Isabelle

A été nommée secrétaire de séance: FONT Thomas

Date de la convocation : 5/02/2022 **Transmise le :** 7/02/2022 **Date d'affichage :** 21/02/2022

Approbation du CR n°7 du 3/12/2022 à l'unanimité

D_2022_001 - Objet : Subventions aux associations en 2022

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le montant des subventions tel que :

- Amicale Laïque de l'école de Grandrif = 350€
- FNACA = 50€
- ADMR = 50€
- Pompiers = 80€
- Union musicale Marsaçoise = 300€

La mise à disposition gratuite de service, matériel ou bâtiment est considérée comme une aide et assimilable à une subvention ; il ne sera pas donné de subvention financière aux associations bénéficiant de ces avantages.

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

D_2022_002_01- Objet : Tarifs 2022 des concessions au cimetière : terrain pour sépulture

Le conseil municipal, après l'exposé de son maire et après avoir délibéré,

- **Décide** de fixer à compter du 1^{er} janvier 2022 les modalités suivantes:
 - concessions Temporaires de 50 ans renouvelables,
 - concessions de 2.5m² au tarif de 350€ non compris les frais d'enregistrement et de timbre
 - concession de 5 m² au tarif de 700€ non compris les frais d'enregistrement et de timbre
 - les frais d'enregistrement et de timbre sont en supplément à la charge du demandeur
 - modalités générales suivant arrêté du maire du 25 janvier 2014.

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

D_2022_002_02 - Objet : Tarifs 2022 des concessions au cimetière : espace cinéraire (jardin du souvenir et columbarium)

Le conseil municipal, après l'exposé de son maire, après avoir délibéré

- **Décide** de fixer à compter du 1^{er} janvier 2022 les modalités pour les cases au columbarium ainsi qu'il suit,
 - concessions temporaires de 50 ans renouvelables,
 - tarif pour une case : 466€
 - les frais d'enregistrement et de timbre sont en supplément à la charge du demandeur
 - L'accès au jardin du souvenir demeure gratuit,
- **Rappelle** les modalités générales sont suivant l'arrêté du maire du 25 janvier 2014. Elles précisent que l'inscription sur la porte de la case du columbarium ou la plaque pour inscription du nom sur la stèle du jardin du souvenir sera mise en place par un professionnel.

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

D_2022_003 - Objet : Frais de gestions des sections

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de **supprimer les frais de gestions** qui sont imputés chaque année aux budgets des sections.

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

D_2022_004- Objet : Participations financières à appliquer pour la cession d'aisances publiques

Après avoir délibéré,

le conseil municipal décide d'établir la participation financière des demandeurs, à l'identique, telle que :

- 1 - terrain à bâtir ou agricole d'un seul tenant : suivant estimation par un professionnel de l'immobilier.
- 2 - terrain donnant une plus-value, petits espaces autour de l'habitation existante: tarifs définis selon les tranches suivantes :

Jusqu'à 100m ²	forfait de 200€
De 101 à 350 m ²	forfait de 700€
De 351 à 600 m ²	forfait de 1 200€
De 601 à 850 m ²	forfait de 1 700€
De 851 à 1100 m ²	forfait de 2 200€

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

CR n° 1 du 12 février 2022

D_2022_005 - Objet : Montants et condition de la mise à disposition de la salle communale (à revoir après rénovations)

Utilisateurs	Tarif de mise à disposition	Frais de fonctionnement (1)	Caution
Collectivités en rapport avec la commune	Gratuit	Gratuit	Non
Résidents de la commune	75€	Inclus	150€
Résidents hors commune	100€	Inclus	150€
Associations communales	Gratuit pour 3 mises à dispositions annuelles	Gratuit 40€ (A partir de la 4 ^{ème} mad)	Non

(1) A chaque mise à disposition et quelque soit la période de l'année.

Le conseil municipal délibère et approuve les tarifs proposés

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

D_2022_006- Objet : Tarifs de l'eau 2022 – Part communale

Sur proposition de madame le maire, les tarifs 2021 sont reconduits pour l'année 2022 tel que :

- Part fixe ou abonnement : Particulier = 26€ HT
En gros = 26€ HT
- Part proportionnelle: Particulier = 0.45€ le m³ HT
En gros = 0.30€ le m³ HT

Le conseil municipal délibère et approuve les tarifs proposés.

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

D_2022_007_1 - Objet : Travaux de rénovation de la salle polyvalente

Madame le maire présente aux membres du conseil municipal le dossier de travaux proposé par l'architecte Katia PIL – agence PIL Architecture à Ambert pour la réhabilitation de la salle polyvalente du bourg de Grandrif.

Montant prévisionnel travaux HT	= 50 000,00 €
Dont Imprévus +10%	
Missions Coordinateur Sécurité HT	= 1 500,00 €
Missions Contrôle Technique HT	= 2 200,00 €
Maîtrise HT	= 6 000,00 €
Frais appels d'offres / Imprévus HT	= 3 500,00 €
Montant opération	= 63 200,00 € HT- 75 840,00€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'opération prévue et le devis proposé par agence PIL Architecture.

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour: 11 Abstention: 0 Contre: 0

D_2022_007_2 - Objet : Approbation du devis maîtrise d'œuvre pour rénovation de la salle polyvalente

Le vote de cette délibération est reporté au prochain conseil.

D_2022_007_3 – Objet: Demande de subventions DETR et FIC 2022 pour rénovation de la salle polyvalente

Pour réaliser la mise en sécurité, aux normes et l'isolation de la salle polyvalente suivant l'avant-projet du cabinet PIL Architecture du 26/01/2022, il est nécessaire d'effectuer les travaux suivants :

Huissieries extérieures, menuiseries intérieures, isolation des murs et plafond – sols, mise aux normes de la cuisine et des sanitaires, réseau électrique, chauffage et ventilation, équipement sécurité : Aalarme, sirène, flash lumineux ...,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel tel que :

Montant des travaux HT	63 200.00 € HT	75 840.00 € TTC
Aide DETR 30% Préfecture	18 960.00 €	
Aide FIC 25%*1.06 Conseil Départemental	16 748.00 €	
Fonds propres commune	27 492.00 € HT	40 132.00 € TT

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour: 11 Abstention: 0 Contre: 0

D_2022_008_01 - Objet : Travaux de réfection sur la voirie communale

Madame le maire présente aux membres du conseil municipal le devis et le descriptif de travaux proposé par l'entreprise EUROVIA pour la réfection de voiries communales.

Les voiries concernées sont situées à Bois Chétioux, Les Rivaux, Chabannes, Les Granges, Le Pêcher, Villatelle, La Passerelle, Trémolles, Le Petit-Barot.

Le montant des travaux s'élève à **99 958.00€ HT - 119 949.60€ TTC**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'opération prévue et le devis du 3/2/2022 proposé par EUROVIA.

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour: 11 Abstention: 0 Contre: 0

CR n° 1 du 12 février 2022

D_2022_008_02 – Objet: Demande de subventions DETR et FIC 2022 pour rénovation de la voirie communale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

→ Valide le plan de financement prévisionnel tel que :

Aide DETR 30% Préfecture	29 987.40 €
Aide FIC Conseil Départemental	7 024.62 €
Fonds propres commune	62 945.98 € HT - 82 937.58 € TTC

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour: 11 Abstention: 0 Contre: 0

D_2022_009 - Objet : Changement de la chaudière du bâtiment école de Grandrif

Madame le maire explique aux membres du conseil municipal la nécessité absolue de changer la chaudière « Fioul » de l'école. Elle présente un dysfonctionnement très problématique et à court terme le chauffage au fioul est condamné. Elle présente le devis de l'entreprise CHAPELAT d'Ambert pour la fourniture et l'installation de l'ensemble chaudière et silo d'approvisionnement granulés pour un montant de **29 205.54 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal Approuve l'opération prévue et le devis proposé par l'entreprise CHAPELAT.

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour: 11 Abstention: 0 Contre: 0

D_2022_010_01 – Objet: détermination du mode de partage de l'affouage dans les sections 2022

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

Le partage des produits de l'affouage se fera par feu, c'est à dire par chef de famille ou de ménage ayant un domicile réel et fixe (résidence principale) dans la section de commune concernée depuis 6 mois avant la publication des rôles prévus en mars.

Les ascendants vivant avec leurs enfants ont droit à l'affouage sans qu'il y ait lieu de rechercher s'ils ont la charge effective d'une famille.

Pour le partage des bois sur pied entre les bénéficiaires, l'exploitation s'effectue sous la garantie de trois bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le conseil municipal, et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L. 241-16.

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour: 11 Abstention: 0 Contre: 0

D_2022_010_02 – Objet: listes provisoires des ayants-droits 2022

Sont membres de la section de commune, les habitants ayant leur domicile réel et fixe sur son territoire.

Sont électeurs de la section de commune, les membres de la section inscrits sur la liste électorale de la commune.

Sont affouagistes le chef de famille ayant un domicile réel et fixe (résidence principale) dans la section de commune

Chougoirand	Affouagiste CHATAING Denis
Chougoirand	Affouagiste CHASTAGNER-COGNET Renée
Chougoirand	Affouagiste CUSSONNET Olivier
Chougoirand	Affouagiste ENTZMINGER Lauris
Chougoirand	FAYE-CHAMPEY Gilberte
Chougoirand	Affouagiste MOULIN Max
Chougoirand	Affouagiste MAYET-GATIGNOL Marie-Thérèse
Chougoirand	Affouagiste GUILLEMET Pierre
Le Mont	Affouagiste BERNARD Jérôme
Le Mont	Affouagiste CHANTELAUZE François
Le Mont	DARAGON – RIBBE Elise
Le Mont	Affouagiste GALLON Jason
Le Mont	Affouagiste LAINE Gérard
Le Mont	Affouagiste GERIN Alain
Le Mont	Affouagiste SABOT Georges
Chabannes	Affouagiste CHATAING Pricillia
Chabannes	Affouagiste FAURE Gaston
Chabannes	Affouagiste FAURE Patrice
Chabannes	Affouagiste ZAPOTOCKY David
Le Pêcher	Affouagiste CONSTANT André
Le Pêcher	Affouagiste CHABOT (à vérifier le type du domicile)
Le Suc	Affouagiste AMEDRO Jean-Pierre
Le Suc	Affouagiste FAURE Stéphane
Le Suc	Affouagiste FILLIOT Yves
Le Suc	Affouagiste FILLIOT Michèle
Le Suc	Affouagiste FILLIOT-THEVENON Marie-Cécile
Le Suc	Affouagiste JURY Fernand
Le Suc	Affouagiste ROUX-CIBOIS Blandine

CR n° 1 du 12 février 2022

Moliachon	Affouagiste ABREAL David
Moliachon	Affouagiste MENAGER Thierry
Moliachon	Affouagiste QUESADA Marie
Moliachon	Affouagiste VRAY François
Moliachon	Affouagiste CHOLEWKA Céline
Pradeaux	Affouagiste PLANCHON Thierry
Pradeaux	Affouagiste DUTOUR Nicole
Pradeaux	Affouagiste MUCHEMBLED Jacqueline
Pradeaux	Affouagiste BUTERA Vincent
Pradeaux	Affouagiste PIETRI Pascal
Pradeaux	Affouagiste FILLIOT Florian
Pradeaux	Affouagiste FILLIOT Maurice
Pradeaux	Affouagiste QUESNEL Gilles
Pradeaux	Affouagiste HOUIN Christian
Pradeaux	Affouagiste LUCAS Anita
Pradeaux	Affouagiste GE Florence
Pradeaux	Affouagiste KEURINCK Sébastien
Pradeaux	Affouagiste MARGUERITE Christine
Petit-Barot	Affouagiste WIVIN Jooris
Petit-Barot	Affouagiste SANCHEZ Cédric
Petit-Barot	Affouagiste MALCUS Thierry
Petit-Barot	Affouagiste MONCHARMONT Gildas
Petit-Barot	Affouagiste FALCON Jean-Luc
Petit-Barot	Affouagiste BERTRAND Michel
Granges	Affouagiste BONNETAIN Pierre
Granges	Affouagiste DUGAY Dominique
Granges	Affouagiste DUGAY Éric
Granges	Affouagiste DUGAY Roger
Granges	Affouagiste SAULZE Marc
Granges	Affouagiste HACHET Pierre
Grandrif et autres	il n'y a pas de liste établie car pas de bois d'affouage

Vote - Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 Pour: 11 Abstention: 0 Contre:0

Affaires diverses :

- Résultats des COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 – Présentation faite pour information en attendant les documents officiels de la trésorerie.
- Rénovation partielle du bâtiment AL141 (maison rose) par le Smaf : après débat, il s'agit d'avoir des réponses pour :
 - La prise en charge de la TVA ?
 - La validité de devis de fin 2021 ?
 - La prise en charge financière d'une partie des travaux par le Smaf ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00